



INSTRUCTIONS PERMETTANT D'ÉVALUER LES PRÉSENTATIONS CARTES POSTALES ILLUSTRÉES (CAP)

Article 1 : Règlement et directives

Ces instructions sont un guide qui, associé au règlement spécial pour l'évaluation des présentations de collections de cartes postales, est applicable pour :

- la composition de la présentation par le collectionneur,
- l'évaluation des présentations par les jurés.

Elles donnent au collectionneur un cadre respectant une liberté maximale d'élaboration de sa présentation.

Article 2 : Présentations compétitives

Une présentation doit donc contenir le matériel le plus approprié pour permettre une mise en valeur du sujet choisi.

Les pages exposées doivent :

- donner un panorama le plus complet possible d'un sujet traité dans son ensemble,
- traiter en profondeur des parties spécifiques de la collection sans perdre de vue la signification globale du thème.

On devra prendre garde à conserver la cohérence et la continuité du sujet choisi.

Article 3 : Principes de composition de la présentation

3.1 Matériel cartophile approprié (cf. article 2 du règlement).

Chaque carte postale qui satisfait les exigences du règlement de la classe cartophile et qui, en même temps est approprié au sujet traité, peut être utilisée. Les cartes imprimées pour un sujet particulier peuvent être utilisées (cartes publicitaires, artistiques de propagande...).

Le sujet de la présentation peut également être lié :

- à la fabrication des cartes postales : photographe, artiste illustrateur, éditeur, processus d'impression...,
- au type de carte : simple, en carnet (avec ou sans souche), pochette, à travailler (peinture, broderie, puzzle...).

Toutes les cartes doivent être susceptibles d'une utilisation pour transmission d'un message à découvert, et ce par toutes les voies postales existantes.

Les « entiers postaux », les « cartes maximum » les cartes postales de franchise militaire, les cartes-lettres, les cartes non illustrées, les documents publicitaires non destinés à voyager à découvert..., qui font, pour certaines, l'objet de classes de compétition spéciales ne sont pas parties prenantes dans la classe « cartes postales ».

Les cartes postales exposées doivent être en lien le plus direct possible avec le sujet de la collection. Elles doivent montrer ce que l'on veut exprimer et non « faire dire au document ce qu'il n'exprime pas ».

3.2 Les éléments d'une présentation en classe cartes postales.

Un plan bien construit doit permettre la claire compréhension du sujet, en concordance avec son développement.

Le titre, le plan et le développement sont le résultat de l'étude et de la recherche personnelle du collectionneur, à la fois sur le sujet et sur le matériel.

3.2.1. Le titre et l'introduction, quand elle existe, doivent éclairer le sujet.

A ce propos, les exposants doivent bien vérifier que le volume de ces éléments n'amène pas une perte de place. Dans bien des cas, l'introduction peut être associée au plan, pour autant que ce ne soit pas au détriment de ce dernier. La présentation de ces pages est donc à étudier pour trouver un bon équilibre.

3.2.2. Le plan

Le plan doit être suffisamment détaillé pour que la structure de la présentation et ses subdivisions soient clairement définies. Il doit permettre la compréhension de tous les aspects du sujet.

Il peut suivre un ordre chronologique (histoire, évolution d'une technique), un ordre imposé par le sujet (classification scientifique, systématique, organisationnelle, économique, etc..) ou d'autres critères (importance ...). Il doit présenter la plus large expression du sujet.

Le plan doit consister seulement en divisions et subdivisions claires, sans partie générique (comme « divers », « appendices », etc.

Une classification numérique ou alphabétique des paragraphes est à adopter dans la mesure où cela facilite la compréhension.

Il est conseillé d'indiquer le numéro de la première page de chacun des principaux chapitres.

Il est aussi conseillé de faire figurer les sources bibliographiques

3.2.3. Développement.

La parfaite maîtrise du sujet est nécessaire pour mener à bien un développement optimal. Le choix judicieux des cartes postales utilisées est nécessaire pour assurer une bonne compréhension de l'étude. Cela est montré par :

- la sélection des cartes les mieux adaptées à chaque détail décrit,
- leur assemblage logique à la suite des pages.

Le texte doit :

- mettre en évidence les séquences logiques du développement. Cela demande un texte suffisamment clair et concis.
 - donner la description appropriée des détails justifiant l'utilisation des cartes choisies,
- Il est évident que les documents, même rares, qui n'ont pas de relation directe avec le thème, pénaliseront l'exposant.

3.2.4. Connaissances cartophiles.

- Le matériel utilisable.

Le matériel adéquat est en premier lieu la carte postale en elle-même. Il convient d'y ajouter tout ce qui a pu servir à sa préparation et à son évolution.

Dans des sujets très ouverts, la sélection des cartes postales présentées ne sera limitée ni dans le temps ni par l'espace. Ainsi, sur un sujet assez vaste toutes les cartes en rapport avec ce sujet sont concernées. Le titre peut permettre de limiter la collection et/ou l'étude soit dans le temps soit géographiquement.

Tous les éléments imprimés initialement sur la carte sont utilisables, autant en illustration qu'en texte, donc cotés recto et verso. Par contre : les textes de la correspondance de l'expéditeur sur la carte, les affranchissements, toutes les empreintes postales, ne sont pas à prendre en considération sauf pour des cas **très exceptionnels**. Pour ces cas, s'ils n'apportent pas de points supplémentaires, ils montrent la culture générale ou philatélique de l'exposant.

Dans le cas où un renseignement peu visible sur la carte postale est nécessaire au développement du sujet, un agrandissement de la partie concernée peut être présenté, l'original de la carte étant joint à côté.

L'exposant doit toujours choisir le meilleur matériel et par conséquent dans une collection, on s'attendra à trouver des pièces-clé (cartes photos, variétés...).

Cartes postales tolérées : les documents ayant été utilisés en tant que carte postale, mais à l'origine non destinés à cette fin, peuvent être utilisés à condition qu'ils aient voyagé à découvert. Cependant ce sera de manière très limitée et sous réserve qu'ils apportent un renseignement ne figurant pas sur une carte postale normale (exemple : photo de militaires durant une guerre, événement local...).

- Connaissances du matériel.

Les renseignements apportés sur la nature des cartes postales présentées, sur leur fabrication sont à indiquer, sans toutefois, les répéter obligatoirement pour chaque carte.

Toute étude est intéressante, sur les éléments composant une carte postale.

L'extension de ces études doit être proportionnelle au niveau de la présentation de la collection, et ne pas affecter le développement du sujet.

3.2.5. Etat et rareté

- L'état tient compte de la présence ou non des défauts possibles sur les cartes postales : taches d'encre, points de rouille, traces de mises en archives, plis, déchirures...
- La rareté est basée sur les critères objectifs, comme la rareté absolue et reconnue et la difficulté d'acquisition.

3.2.6. Présentation

L'effort de l'exposant doit porter sur l'aménagement conjoint des cartes postales et du texte sur des pages d'exposition appropriées. La présentation sera évaluée sur les bases de :

- la clarté du montage,
- la clarté du texte,
- l'équilibre esthétique de la présentation.

Article 4. La classe 1 cadre

Les collections de cartes postales « CAP » peuvent participer en compétition en classe 1 cadre (CL1 cartes postales) soit 16 pages. Cette classe permet de présenter des collections sur des sujets dont le matériel très restreint ne permet pas de concourir dans la classe CAP (voir règlement général des expositions).

Cette classe ne doit pas être une présentation d'une partie d'une collection plus vaste (par exemple un chapitre extrait d'une autre collection).

Si le thème choisi peut permettre de réaliser plus de 16 pages mais moins que le minimum de pages en compétition CAP (départementale, régionale ou nationale), il vaut mieux élargir le thème ou le sujet choisi.

Le barème de notation reste le même que dans la classe CAP.